



MANIFESTE *pour* LA JEUNESSE



Conseil Général de la Gironde
Embellir la vie *pour toute la vie*

Nous évoluons dans une société, qui se complexifie et se radicalise, au sein de laquelle les jeunes sont en demande de sens, en quête d'idéal et se trouvent confrontés à l'absence d'approche collective de l'avenir.

Les observations démontrent que la jeunesse ressent les effets de la croissance des inégalités. Elle se divise sur le plan des conditions de l'existence, des perspectives d'avenir face à l'école, l'emploi et le temps libre.

Le temps de la jeunesse se prolonge et dans cette évolution les étapes d'entrée dans la vie active deviennent moins rythmées, moins distinctes que par le passé. Ainsi, du fait de la prolongation de la scolarisation, de la précarité de l'emploi, des dépendances familiales aléatoires, le tâtonnement est une forme admise d'initiation.

La jeunesse se construit aujourd'hui dans la double épreuve que constituent, d'une part l'investissement scolaire et la formation professionnelle qui représentent une longue compétition, et d'autre part la découverte de soi, de ses goûts, de ses amitiés, dans une conquête progressive de l'autonomie.

La jeunesse se caractérise par ses qualités dynamiques et ses potentialités d'énergie, d'apprentissage et d'adaptation mais aussi par son innocence et sa vulnérabilité. Dans l'environnement de l'enfant et du jeune, la famille joue un rôle prépondérant.

La jeunesse, enjeu d'avenir, a besoin qu'on lui porte intérêt et attention. Il faut donc lui donner la parole, l'éduquer et l'accompagner pour lui éviter de passer à côté des valeurs essentielles.

C'est pourquoi, ...

le Conseil Général de la Gironde s'engage dans la structuration d'une politique de la jeunesse cohérente qui s'adresse à tous les jeunes de **6 à 25 ans**.

La politique du Conseil Général

Parce que notre volonté politique pour la jeunesse girondine est guidée par les **valeurs** :

- **de respect,**
- **de tolérance,**
- **de solidarité,**
- **de vie en société (bien vivre ensemble).**

et se fonde sur des **principes**, que sont :

- **La reconnaissance des jeunes dans leur diversité,**
- **L'approche globale du jeune,**
- **Le bien être et la qualité de vie,**
- **L'accès pour tous,**
- **L'égalité filles – garçons,**
- **La responsabilité.**

Parce que le développement égalitaire de notre territoire ne peut se faire que si les jeunes adultes exercent de plein droit leur autonomie et leur citoyenneté,

parce qu'il convient de favoriser l'épanouissement du jeune dans sa famille et hors de sa famille,

parce que le Conseil Général a la volonté d'exercer pleinement ses compétences,

parce que le Conseil Général a su faire la preuve de sa capacité créative en développant des dispositifs

**Nous devons aujourd'hui poursuivre et
accentuer notre effort de modernité et d'innovation.**

Parce que l'espace girondin possède des atouts culturels, économiques et naturels indéniables, par la biodiversité et la qualité de vie qu'il propose, nous pouvons affirmer que son caractère attractif est incontestable,

parce que la Gironde est une terre propice à la recherche et dotée d'un réel potentiel d'évolution,

**Il apparaît essentiel de promouvoir la formidable ressource
que représente la jeunesse, en lui donnant la possibilité de vivre sur son ter-
ritoire, en lui permettant de s'épanouir, tout au long de son parcours,
dans les meilleures conditions possibles.**

Cette politique doit s'articuler autour de 5 axes de développement prioritaires, qui intègrent transversalement la temporalité (les différents temps de l'enfant et la durée), ainsi que la dimension de qualité éducative, dans une logique de parcours continu et individualisé, associant des étapes collectives.

La politique jeunesse du Conseil Général pour les années à venir, se déclinera en autant de lignes d'actions qui guideront nos choix opérationnels d'intervention, par des réponses adaptées tenant compte de l'âge, des territoires, de la fragilité des individus ... afin de soutenir et d'accompagner les jeunes girondins.

Pour ce faire, le Conseil Général de la Gironde s'engage à

participer à la construction de nouvelles réponses en concertation avec les partenaires et au plus près des territoires et des jeunes eux-mêmes
agir en partenariat avec les institutions et les associations girondines
faire évoluer ses dispositifs en cohérence avec ses priorités,
selon les axes suivants :

AXE 1 : Permettre l'accès de tous à l'éducation, à l'emploi, à la santé, à la culture, aux sports, aux loisirs, ...

Proposer une politique tarifaire équitable, d'accès aux services collectifs,
Soutenir, développer ou accompagner des actions de formation, d'insertion sociale et professionnelle,
Favoriser une répartition territoriale équitable de l'offre de transports, d'équipements, de dispositifs et de services collectifs,
Mettre en place des informations accessibles ou s'associer à leur communication

Axe 2 : Mettre en œuvre les actions visant l'implication du jeune tout au long de son parcours éducatif

Inciter et favoriser sa participation à la vie scolaire, associative et sociale
Faciliter le développement de lieux d'écoute, d'échanges, de débats et d'expression des jeunes
Respecter la motivation de l'enfant ou du jeune dans le choix de ses activités

Axe 3 : Prévenir et reduire les risques sanitaires, sociaux et environnementaux

Contribuer à l'identification, à la compréhension et à la réduction des risques,
Améliorer l'information sur les actions de prévention
Soutenir des actions visant au bien-être de l'enfant ou du jeune dans sa famille et hors de sa famille
Conforter la responsabilité individuelle face aux risques

AXE 4 : Accompagner l'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté

Encourager, soutenir et développer les initiatives et pratiques citoyennes notamment par des « appels à projets » pour la jeunesse ou par des jeunes
Inciter à la mixité des générations et des publics différents dans la vie associative, sportive et sociale, et à la prise de responsabilités par les jeunes,
Valoriser les expériences positives et les diffuser,
Développer et soutenir des actions civiques et citoyennes pour susciter la fraternité, la solidarité et le respect de l'environnement

AXE 5 : Agir sur les leviers de l'autonomie

Favoriser le développement d'actions éducatives, d'aide à la scolarité et de formation,
Accompagner la recherche du premier emploi, du logement autonome et favoriser l'accès à la santé des jeunes,
Soutenir la famille en valorisant ses compétences, pour accompagner le jeune de l'enfance à l'âge adulte
Faciliter la mobilité et les échanges.

DJEC
Vice-Présidence : Jeunesse, éducation et citoyenneté
Commission n° 13 : Éducation, citoyenneté, prévention
Dossier n° :

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE CONSEIL GENERAL

Réunion du

PRESENTATION DU MANIFESTE POUR LA JEUNESSE

Mesdames, Messieurs,

Le contexte girondin :

Le dernier recensement général de la population dénombre, dans le département, 334.801 jeunes âgés de 6 à 25 ans, soit 26,9 % de la population totale, dont 75 % dans l'agglomération bordelaise.

Notre contribution active à l'aménagement durable du territoire ne peut se résoudre à constater que le monde rural girondin connaît l'exode d'une tranche de la population, représentée par les 20-24 ans et qu'il existe un réel écart en terme d'accessibilité, de mobilité et d'offres entre l'urbain et le rural.

Trop de jeunes quittent le système éducatif sans diplôme, (14.259 chez les 15-25 ans) ou peu diplômés et un écart sensible existe pour les 20-25 ans, détenteurs d'un bac +2 et plus, entre les « urbains » (10,25%) et les « ruraux » (8,4%).

Trop de jeunes sont touchés par le chômage : si 13,5%, des 15-25 ans sont sans activité, le pourcentage passe à 18,1% pour les 20-25 ans.

Trop de jeunes connaissent des difficultés inhérentes à la primo accession au logement et subissent l'aggravation des indicateurs de la précarité et de la pauvreté._

Ne pouvant accepter cette situation ni le processus de la reproduction du handicap social, nous nous devons d'intervenir auprès des enfants et des jeunes en favorisant la transmission d'un capital socio-culturel au plus grand nombre et leur permettre de vivre et s'épanouir sur leur territoire, en construisant avec eux des réponses adaptées à leurs besoins.

Notre collectivité, fait de la jeunesse une priorité et souhaite rendre plus lisible et plus cohérente sa politique en direction des girondins âgés de 6 à 25 ans. A cette fin, un travail de recensement des divers dispositifs a été mené, relevant 90 mesures en direction de ce public, enga-geant 27% du budget départemental. Celles-ci aient été mises en place pour répondre à de réels besoins souvent sectoriels, mais il faut reconnaître qu'elles ont parfois, au fil du temps, perdu cohérence et lisibilité.

Nous avons donc souhaité, lors du vote du budget 2005, entamer les travaux visant cette mise en cohérence, en revisitant l'intégralité de nos dispositifs, pour redéfinir notre politique dépar-tementale pour la jeunesse, dont les axes sont présentés sous la forme d'un manifeste.

La méthode d'élaboration du « manifeste pour la jeunesse » :

Dans un premier temps, il nous a fallu capitaliser l'ensemble des productions politiques, tech-niques et les expressions des jeunes, sur ce sujet, affiner les définitions des fondamentaux notamment l'autonomie, la citoyenneté, la notion de parcours éducatif et préciser les enjeux de cette politique en confirmant les valeurs sur lesquelles elle s'appuie.

Cette lecture approfondie, lecture politique avant tout, a donné lieu à une vision horizontale, établissant une chaîne entre les valeurs, les principes, les enjeux, les objectifs et débouchant sur les 90 mesures identifiées.

En effet, outre le nombre important de mesures, il nous fallait tenir compte de la dispersion de leur mise en œuvre par des services opérationnels dépendant de directions et de directions générales adjointes différentes. Pour donner du sens à cette mosaïque, nous vous proposons d'ordonner nos priorités selon les 5 axes de développement suivants, dont nous pourrions convenir qu'ils deviennent nos lignes d'actions prioritaires pour la jeunesse.

Axe 1 : Permettre l'accès de tous à l'éducation, à l'emploi, à la santé, à la culture, aux sports, aux loisirs ;

Axe 2 : Mettre en œuvre des actions visant l'implication du jeune tout au long de son parcours éducatif ;

Axe 3 : Prévenir et réduire les risques notamment sanitaires, sociaux et environnementaux ;

Axe 4 : Accompagner l'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté ;

Axe 5 : Agir sur les leviers de l'autonomie.

Ce manifeste, outre la présentation de nos principes d'action, servira de base de négociation pour un nouveau partenariat avec nos interlocuteurs traditionnels mais aussi avec les territoires et les jeunes eux-mêmes et prendra la forme d'une charte partenariale pour la jeunesse en Gironde, qui verra le jour en fin d'année 2005.

Les conventionnements qui dérouleront de ces axes ne seront pas exclusifs de nos actions pour la jeunesse, notamment pour les mesures à portée individuelle.

L'animation transversale de la politique jeunesse est un enjeu majeur pour garantir la prise en compte de nos priorités par tous les acteurs, internes et externes, publics et associatifs qui se préoccupent de la jeunesse.

Ces partenariats avec les territoires donneront lieu à l'introduction d'un volet jeunesse dans les CDD et plus particulièrement dans leurs déclinaisons annuelles ; il devra faire l'objet d'une négociation qui prendra en compte sa propre temporalité et intégrera le partenariat associatif. La conformité de nos actions, au regard de nos engagements départementaux et notamment dans le cadre de l'agenda 21, sera évaluée de façon permanente.

Du manifeste à la charte :

Comme cela vous a été indiqué précédemment, ce manifeste est une première étape dans l'élaboration d'une charte partenariale. Cette charte qui reprendra nos 5 axes de développement, sera proposée à nos partenaires, pour mettre en place collectivement, des actions concourant aux objectifs communs pour la jeunesse girondine. L'ouverture au partenariat sera l'enjeu du second semestre de cette année 2005.

D'ici là, il y a lieu de s'assurer de la continuité des prestations dont notre institution a la charge.

A ce titre, je vous propose donc de bien vouloir accepter une prolongation de la période transitoire de fonctionnement du fonds départemental d'aide aux jeunes jusqu'à la fin 2005, et de mettre tout en œuvre au cours du prochain semestre pour garantir l'application des orientations du manifeste dans la configuration du nouveau dispositif à l'horizon 2006.

En conséquence, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

de bien vouloir adopter le « manifeste pour la jeunesse » et d'acter les axes qui y figurent au titre de nos priorités départementales,

de m'autoriser à entamer les négociations visant à élargir le partenariat autour des valeurs, principes et objectifs de ce manifeste,

de prolonger la période transitoire de fonctionnement du fonds départemental d'aide aux jeunes, telle qu'elle avait été décidée lors du vote du BP 2005, et ce jusqu'au 31 décembre 2005.

Je vous saurais gré, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Général,



Philippe MADRELLE,
Sénateur de la Gironde,
Conseiller Général du
Canton de CARBON BLANC